



Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 066-216600270-20260331-2026_03_31_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU 31 MARS 2026

Convocation 27/03/2026

DELIBERATION n°2026-03-31_12

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Membres présents : POLATO Serge, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, SERRUS Hélène, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise DELCASSO François, WEBER Virginie, DELPINO Geoffrey Membres absents ayant donné procuration : VERDAGUER Céline donne procuration à POLATO Serge SAMSON Michel donne procuration à DUVAL Christine
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : DELCASSO François	

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 27 mars 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire présente bases prévisionnelles d'imposition qui nous ont été fournies par les services de la direction départementale des finances publiques (état 1259).

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1693A du Code général des impôts,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux votés lors de l'exercice 2025 à savoir :

Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	35,62 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TBNB)	36,06 %
Taxe d'habitation (TH)	8,68 %
Majoration de la taxe d'habitation (MTHS)	60,00 %

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité des voix,
10 pour,
2 votants contre,
3 s'abstiennent

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

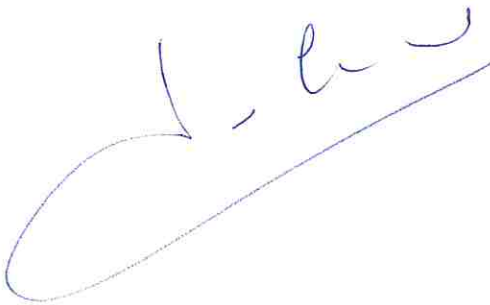
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	35,62 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TBNB)	36,06 %
Taxe d'habitation (TH)	8,68 %
Majoration de la taxe d'habitation (MTHS)	58,00 %

Charge Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

**Le secrétaire,
François DELCASSO**



**Le Maire,
Serge POLATO**

